

SAINTES - GRANDES RIVES - L'AGGLO**CONSEIL COMMUNAUTAIRE**
Séance du 29 avril 2026

Date de convocation : jeudi 23 avril 2026

Délibération n° CC_2026_75

Nomenclature : 7.1.2

Nombre de membres :

En exercice : 70

Présents : 62

Votants : 67

Pouvoirs :

M. Jean-Michel ROUGER à M. Alexandre
GRENOT, M. Laurent AKRICHE à Mme Sabrina
CHABOREL, M. Ludovic LABROUSSE à M.
Ludovic NORIGEON, Mme Lola
MONTEMONT à Mme Marie-Line
CHEMINADE, M. Jean-Luc VARANCEAU à M.
Cédrick MARTIN

Ne prend pas part au vote : 0

OBJET : Budget annexe Régie des déchets -
Budget Primitif 2026

Le 29 avril 2026, le Conseil Communautaire de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo, régulièrement convoqué à 18h00, s'est réuni Salle du Conseil Communautaire au siège de l'Agglomération, sous la présidence de Monsieur Bruno DRAPRON, Président.

Présents :

M. Bruno DRAPRON, Mme Catherine DEHAS, Mme Marie-Christine GILARDIN, M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Eric PANNAUD, Mme Claudia DAVID, M. Jean-Luc FOURRE, Mme Déborah LA ROSA, Mme Anne-Sophie SERRA-DAVISSEAU, Mme Aurore DESCHAMPS, M. Alain MARGAT, Mme Gwendoline GASTIEN, Mme Françoise BARBAUD, M. Mickaël LIGNE, M. Laurent MICHAUD, Mme Marie-France DREY, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Thierry MALLARD, M. Jérôme GARDELLE, M. Stéphane TAILLASSON, Mme Sylvie CHURLAUD, M. Alexandre GRENOT, M. Francis ROTURIER, M. Cédrick MARTIN, M. Jean-Claude MIMOL, M. Pierre TUAL, M. Philippe BARANGER, M. David MUSSEAU, Mme Chantal COUSSOT, Mme Christelle BASSO-FIN, Mme Véronique ABELIN-DRAPRON, M. Thierry BARON, M. Ammar BERDAI, Mme Elisabeth BERNIARD, M. Philippe CALLAUD, M. Dominique CAMBON, Mme Véronique CAMBON, Mme Sabrina CHABOREL, M. Alain CHARTIER, Mme Marie-Line CHEMINADE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Sophie DEBORDE, M. Pierre DIETZ, M. Jean-Bernard FORGIT, Mme Elisabeth GOMBEAU, Mme Lucie HARVOIRE, M. Günter JEDAT, Mme Marion LANGEVIN, M. Jean-Charles LANGLAIS, M. Ludovic NORIGEON, M. Joël TERRIEN, Mme Charlotte TOUSSAINT, M. Frédéric ROUAN, M. Guillaume ADNIN, Mme Laëtitia SOULA, M. Jean-Marc AUDOUIN, M. Anthony TERRIERE, M. Michel ROUX, Mme Sylvie MERCIER, M. Thierry CARPENTIER, M. Jacques MELLOUL

Excusés :

M. Gaby TOUZINAUD, M. Victor NGUEWOUA, Mme Véronique TORCHUT

Secrétaire de séance : Mme Catherine DEHAS**RAPPORT**

Le rapporteur, Monsieur Philippe CALLAUD, rappelle que le Budget primitif 2026 s'inscrit dans le cadre du Rapport d'Orientations Budgétaires présenté au Conseil Communautaire du 22 avril dernier, conformément à l'article L.2312-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Le Budget Annexe de la régie des déchets, établi en M4, est proposé au vote par chapitres et par opérations d'investissement avec une présentation fonctionnelle croisée, en

application du Code général des collectivités territoriales, et notamment de ses articles L.2312-3 et R.2312-1.

La date limite de vote des budgets primitifs des collectivités territoriales est fixée au 15 avril (article L.1612-2 du Code général des collectivités territoriales). Toutefois, les années de renouvellement général des conseil municipaux, cette date est reportée au 30 avril.

Le budget comprend l'intégralité des mouvements, c'est-à-dire opérations réelles et les opérations pour ordre.

Après avoir entendu le rapporteur,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2312-1, L.2312-3, L.5211-36, L.1612-2, R.2312-1 R. 2311-1 et R. 5211-14,

Vu les statuts de Saintes - Grandes Rives - L'Agglo annexés à l'arrêté préfectoral du 17 septembre 2025, et notamment l'article 6, 1, 7°) intitulé « collecte et traitement des déchets des ménages et déchets assimilés »,

Vu la délibération du Conseil Communautaire en date du 22 avril 2026 prenant acte du Rapport d'Orientations Budgétaires pour 2025 et de l'organisation d'un débat,

Considérant le rapport de présentation du budget primitif du budget annexe « Régie des déchets » repris ci-dessous,

Considérant que le budget reprend les éléments du débat d'orientations budgétaires du 22 avril 2026,

A. SECTION DE FONCTIONNEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 011 - Charges à caractère général	1 974 848,00	2 261 580,00
Chapitre 012 - Charges de personnel et frais assimilés	3 601 000,00	3 791 000,00
Chapitre 022 - Dépenses imprévues	450 000,00	
Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante	3 714 975,70	3 901 975,00
Chapitre 66 - Charges financières	150,00	0,00
Chapitre 67 - Charges exceptionnelles	200 000,00	100 000,00
Chapitre 68 - Dotation aux amortissements et aux provisions	20 000,00	20 000,00
Chapitre 023 - Virement à la section d'investissement	511 196,75	1 909 026,73
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00	610 000,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	10 972 170,45	12 593 581,73
DRF	9 960 973,70	10 074 555,00

Chapitre 002 - Résultat reporté de fonctionnement	1 103 992,45	2 045 726,73
Chapitre 70 - Produits de services, du domaine et ventes diverses	9 761 178,00	10 400 000,00
Chapitre 74 - Dotations, subventions et participations	39 000,00	85 000,00
Chapitre 75 - Autres produits de gestion courante	32 000,00	32 000,00
Chapitre 77 - Produits exceptionnelles	6 000,00	2 000,00
Chapitre 042 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	28 855,00
RECETTES DE FONCTIONNEMENT	10 972 170,45	12 593 581,73
RRF	10 942 170,45	12 564 726,73

Les dépenses, de fonctionnement progressent, par rapport aux exécutions 2025, de près d'1 M€, avec notamment :

- **Chapitre 011 - Charges à caractère général : + 450 000 euros**
 - o La prise en compte de l'évolution des prix du carburant : + 200 000 euros
 - o La collecte des biodéchets en année pleine (suite à l'expérimentation) : + 150 000 euros
 - o Prise en compte de l'Inflation 2026 (+1,7%) : + 50 000 euros
- **Chapitre 012 - Charges de Personnel : + 300 000 euros**
 - o Prise en compte en année pleine des mesures décidées en 2025
 - o Augmentation du taux de cotisation à la CNRACL
 - o Prise en compte du GVT des agents
- **Chapitre 65 - Autres charges de gestion courante : + 250 000 euros**
 - o Evolution de la participation au syndicat mixte Cyclad
 - o Réserve

Au niveau des recettes, la revalorisation de 1% des tarifs de la redevance sur la collecte et le traitement des ordures ménagères permet d'estimer une hausse des recettes d'environ 100 000 euros.

La section de fonctionnement dégagera en 2026, un autofinancement total (dotation aux amortissements et virement à la section d'investissement) d'environ 2,5 M€.

B. SECTION D'INVESTISSEMENT

	Budget Primitif 2025	Budget Primitif 2026
Chapitre 16 - Emprunts et dettes assimilés	7 200,00	0,00
Chapitre 20 - Immobilisations incorporelles	14 184,55	10 000,00
Chapitre 21 - Immobilisations corporelles	15 600,00	827 159,14
Opérations votées	4 226 413,54	4 090 400,00
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	30 000,00	28 855,00
DEPENSES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	4 293 398,09	4 956 414,14
Reste à réaliser	1 967 570,01	602 423,27
TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT	6 260 968,10	5 558 837,41
Chapitre 001 - Résultat reporté d'investissement	4 249 771,35	3 039 810,68
Chapitre 10 - Dotations, fonds divers et réserves	1 000 000,00	0,00
Chapitre 021 - Virement de la section de fonctionnement	511 196,75	1 909 026,73
Chapitre 040 - Opérations d'ordre de transfert entre sections	500 000,00	610 000,00
RECETTES INVESTISSEMENT DE L'EXERCICE	6 260 968,10	5 558 837,41
Reste à réaliser	0,00	0,00
TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT	6 260 968,10	5 558 837,41

Les opérations individualisées votées en 2026 sont :

Opération 44 - Colonne apport volontaire	400 000,00 €
Opération 54 - travaux bâtiment collecte	18 400,00 €

Opération 63 - Bacs et abri-bacs	145 000,00 €
Opération 98 - Composteurs	35 000,00 €
Opération 102 - caissons et compacteurs	110 000,00 €
Opération 107 - mise aux normes déchetteries	230 000,00 €
Opération 1314 - Matériel roulant - 113 Collecte AP/CP	301 000,00 €
Opération 1314 - Matériel roulant - 114 Rotation AP/CP	954 000,00 €
Opération 115 - Conteneurs enterrés AP/CP	1 300 000,00 €
Opération 1110 - déchetterie recyclerie AP/CP	597 000,00 €

Les dépenses d'équipement, y compris restes à réaliser, s'élèvent à 5 529 982,41 € et sont financées par :

- Autofinancement de l'exercice 2 490 171,73 €
- Report des excédents antérieurs : 3 039 810,68 €

Il est proposé au Conseil Communautaire :

- **d'adopter** le budget primitif 2026 du Budget annexe « Régie des déchets », par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement et au niveau du chapitre ou « par opération » pour la section d'investissement.

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

ADOpte à la majorité l'ensemble de cette proposition par :

- 57 Voix pour
- 0 Voix contre
- 10 Abstentions (M. Jean-Luc MARCHAIS, M. Pierre-Henri JALLAIS, M. Guillaume ADNIN, M. Ludovic NORIGEON en son nom propre et nom de M. Ludovic LABROUSSE, Mme Sabrina CHABOREL en son nom propre et au nom de M. Laurent AKRICHE, Mme Isabelle CLAVEL, Mme Lucie HARVOIRE, M. Jacques MELLOUL)
- 0 Ne prend pas part au vote

Ainsi clos et délibéré le jour, mois et an que dessus.

Le secrétaire de séance

Mme Catherine DEHAS

Pour extrait conforme,

Le Président,



En application des dispositions des articles R.421-1 à R.421-5 du Code de Justice Administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours en annulation par courrier ou par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.